



Ministère de l'Aménagement du Territoire National,
de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville

Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
et la Réhabilitation des Bâtiments Menaçant Ruine

Communiqué de presse

Sefrou, Lundi 08 juillet 2019

Lancement des consultations régionales de l'étude relative à la Stratégie d'Intervention de l'ANRUR à l'horizon 2030 dans la Région de Fès-Meknès .

Monsieur Abdelahad FASSI FEHRI, Ministre de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville, accompagné de Madame Fatna EL-K'HIEL Secrétaire d'Etat Chargée de l'Habitat et Monsieur Ess-said Zniber Wali de la Région de Fès-Meknès ont présidé le lundi 08 juillet 2019, dans la salle de réunion de la province de Sefrou, la tenue de la consultation régionale relative à l'élaboration de la Stratégie d'Intervention de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et la Réhabilitation des Bâtiments Menaçant Ruine (ANRUR) à l'horizon 2030.

Ont pris part à cette rencontre Messieurs les Gouverneurs des provinces de la région, Mme la Directrice Générale de l'ANRUR, Monsieur le Président du Conseil Régional, les élus, les Directeurs centraux du Ministère, les chefs de services extérieurs, les opérateurs, les corps professionnels, les universitaires, les représentants de la société civile, les personnes ressources et les médias.

Lancée et pilotée par l'ANRUR, cette étude a pour objectif principal d'asseoir une politique nationale en matière de rénovation urbaine et de traitement des bâtiments menaçant ruine, et ce, dans le cadre des prérogatives et missions assignées à l'Agence, par la loi n° 94-12 et son décret d'application.

Cette rencontre organisée sous le thème « Rénovation Urbaine et Réhabilitation des Bâtiments Menaçant Ruine : Vers une stratégie concertée », et ayant pour but d'impliquer les différents acteurs de la région de Fès -Meknès dans la construction de la stratégie de l'Agence, a fait objet de la tenue de deux ateliers :

- Le premier concerne les dispositions légales relatives aux bâtiments menaçant ruine et à l'organisation des opérations de rénovation urbaine (loi n° 94-12 et son décret d'application)
- Le deuxième a été consacré au débat sur les expériences de la région de Fès-Meknès en matière de rénovation urbaine et de réhabilitation des bâtiments menaçant ruine, les bonnes pratiques et les contraintes

Les deux ateliers qui ont connu un échange fructueux entre les participants ,ont permis de faire connaître les missions et attributions de l'ANRUR, de communiquer autour des dispositions de la nouvelle loi n°94-12 et ont abouti à des propositions qui vont enrichir la stratégie en cours d'élaboration.

